



9ème séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 20 mai 2025 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. Adoption du procès-verbal de la 7^{ème} séance du Conseil général du 20 février 2025
3. Assermentations de MM. Pierre-Alain Borel (PS), David Houlmann (PS), Olivier Beroud (POP) nouveaux suppléants du Conseil général en remplacement de Mmes Marinette Matthey (PS), Anne Bramaud du Boucheron (PS), Blandine Boillat (POP), démissionnaires.
4. Election au Bureau d'un-e 1er-e secrétaire, représentant du PS en remplacement de Mme Anne Bramaud du Boucheron, démissionnaire
5. Elections au sein des commissions :
 - a) Commission financière : un-e représentant-e du POP et du PS
 - b) Commission INFRUEN : un-e- représentant-e du PS
 - c) Commission mobilité, espace public et stationnement : un-e représent-e du PS
6. 25.029 - Rapport du Conseil communal relatif à l'introduction d'un nouveau Statut du personnel de la Ville de La Chaux-de-Fonds

7. 25.012 - Motion du groupe les Vert-e-s, "Encourager et rendre visible une politique d'achats durable, responsable et locale", déposée le 3 février 2025

Amendement du groupe PLR, "Précision et correction sur le terme de durabilité", déposé le 12 février 2025

8. 25.014 – Question du groupe PVL relative à la mise en conformité des parkings communaux, déposée le 17 février 2025
9. 25.015 – Motion du groupe PVL, "Une navette électrique pour rapprocher les parkings d'échanges du Cœur de La Ville", déposée le 17 février 2025
10. 25.022 – Motion du groupe les Vert-e-s intitulée "Mise en place de stationnements vélo sécurisés au domicile (box)", déposée le 26 mars 2025
11. 25.024 – Interpellation du groupe PVL, "Affichage politique gratuit F4", déposée le 31 mars 2025
12. 25.025 – Interpellation du groupe PLR, "Pénurie de pédiatre à La Chaux-de-Fonds", déposée le 2 avril 2025
13. 25.026 – Interpellation du groupe PLR, "Projet de parc photovoltaïque au sol sur cinq hectares au nord de l'aéroport, une honte !", déposée le 2 avril 2025

*Béatrice Thiémard-Clémentz
présidente du Conseil général*

25.012 – Motion du groupe les Vert-e-s, intitulée "Encourager et rendre visible une politique d'achats durable, responsable et locale", déposée le 3 février 2025

Le budget 2025 de la Ville de La Chaux-de-Fonds prévoit plus de 43 millions de francs pour l'achat de biens, services et autres charges d'exploitation. Considérant l'importance de l'impact environnemental, social et économique des décisions d'achats de la commune, et dans le souci de promouvoir des pratiques durables et responsables, nous invitons, d'une part, le Conseil communal à communiquer au Conseil général les critères retenus pour ces achats. D'autre part, tout en respectant le principe d'économicité et les règles prévalant pour les marchés publics, nous invitons le Conseil communal à examiner les possibilités de mettre en place une directive visant à définir les contours d'une politique d'achats responsable autour de trois axes :

- 1) *Durabilité* : La durabilité environnementale est essentielle pour préserver les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique.
- 2) *Responsabilité sociale* : La responsabilité sociale implique de soutenir des conditions de travail justes et équitables, ainsi que de favoriser l'inclusion et la diversité.
- 3) *Achats locaux* : Les achats locaux contribuent au développement économique de la région et renforcent le tissu économique local.

Il nous semble nécessaire que soient examinés les critères de durabilité environnementale, tels que la réduction de l'empreinte carbone, l'utilisation de matériaux recyclés et le soutien aux entreprises engagées dans des pratiques écologiques. Il en va de même en ce qui concerne les critères de responsabilité sociale, tels que le respect des droits des travailleuses et travailleurs, des conditions de travail justes et l'égalité des chances. Enfin, la directive pourrait préciser, lorsque cela est possible, l'encouragement des achats locaux en priorisant les fournisseurs et les produits issus de la région, afin de soutenir l'économie locale et de réduire les distances de transport. Nous sommes convaincues et convaincus que nombre de ces critères sont d'ores et déjà largement appliqués, mais il nous semblerait utile de pouvoir les expliciter, par exemple à travers une directive, pour que chacune et chacun, y compris les contribuables puissent en prendre connaissance, ainsi que prendre pleinement conscience que l'impôt contribue à faire vivre le tissu économique d'une ville et de ses alentours.

Par cette motion, nous souhaitons pouvoir affirmer notre engagement envers une gestion responsable et durable des ressources de la commune, en

alignant les pratiques d'achat avec les valeurs environnementales, sociales et économiques et le soutien aux actrices et acteurs locaux.

Michaël Voegtli

25.012 – Amendement du groupe PLR, intitulé "Précision et correction sur le terme de durabilité", déposé le 12 février 2025

Le budget 2025 de la Ville de La Chaux-de-Fonds prévoit plus de 43 millions de francs pour l'achat de biens, services et autres charges d'exploitation. Considérant l'importance de l'impact environnemental, social et économique des décisions d'achats de la commune, et dans le souci de promouvoir des pratiques durables et responsables, nous invitons, d'une part, le Conseil communal à communiquer au Conseil général les critères retenus pour ces achats. D'autre part, tout en respectant le principe d'économicité et les règles prévalant pour les marchés publics, nous invitons le Conseil communal à examiner les possibilités de mettre en place une directive visant à définir les contours d'une politique d'achats responsable autour des trois axes de la durabilité :

- 1) Responsabilité environnementale **Durabilité** : La durabilité environnementale est essentielle pour préserver les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique.
- 2) Responsabilité sociale : La responsabilité sociale implique de soutenir des conditions de travail justes et équitables, ainsi que de favoriser l'inclusion et la diversité.
- 3) Responsabilité économique **Achats locaux** : Les achats locaux contribuent au développement économique de la région et renforcent le tissu économique local.

~~Il nous semble nécessaire que soient examinés les critères de durabilité environnementale, tels que la réduction de l'empreinte carbone, l'utilisation de matériaux recyclés et le soutien aux entreprises engagées dans des pratiques écologiques. Il en va de même en ce qui concerne les critères de responsabilité sociale, tels que le respect des droits des travailleuses et travailleurs, des conditions de travail justes et l'égalité des chances. Enfin,~~

la directive pourrait préciser, lorsque cela est possible, l'encouragement des achats locaux en priorisant les fournisseurs et les produits issus de la région, afin de soutenir l'économie locale et de réduire les distances de transport.

Nous sommes convaincues et convaincus que nombre de ces critères sont d'ores et déjà largement appliqués, mais il nous semblerait utile de pouvoir les expliciter, par exemple à travers une directive, pour que chacune et chacun, y compris les contribuables puissent en prendre connaissance, ainsi que prendre pleinement conscience que l'impôt contribue à faire vivre le tissu économique d'une ville et de ses alentours.

Par cette motion, nous souhaitons pouvoir affirmer notre engagement envers une gestion responsable et durable des ressources de la commune, en alignant les pratiques d'achat avec les valeurs environnementales, sociales et économiques et le soutien aux actrices et acteurs locaux.

Alain Vaucher

25.014 – Question du groupe PVL relative à la mise en conformité des parkings communaux déposée le 17 février 2025

Alors que les travaux d'agrandissement du parking de l'hôpital sont actuellement engagés, le conseil communal pourrait-il nous expliquer pourquoi un projet de cette ampleur, induisant la création de plus de 160 places, ne peut-il pas se conformer au règlement d'aménagement communal ?

Pour mémoire l'article 94 du règlement d'aménagement communal, auquel toute construction sur la commune est soumise, impose lorsque « le nombre de place de stationnement est supérieur à 20, le 80% au moins doit être aménagé en sous-sol ou intégré au bâtiment ». Or, dans le cas présent du parking de l'hôpital, les nouvelles places projetées ne sont ni enterrées, ni organisées en hauteur pour préserver les sols, ni même intégrées sous un couvert que l'on pourrait imaginer photovoltaïque et équipé de bornes de charge.

Si la demande d'autorisation déposée par les services de notre ville fait, il est vrai, mention d'une dérogation à cet article, nous nous interrogeons sur sa légitimité. N'y-a-t-il pas deux poids, deux mesures ?

De plus, ce projet communal n'est, sauf erreur de notre part, pas le premier à user de cette dérogation à l'article 94 du règlement d'aménagement communal. Le parking réalisé, quelques années plus tôt, en Ouest des abattoirs compte plus de 20 places et pourtant aucun couvert n'est en vue.

Le conseil communal peut-il nous apporter quelques éclaircissements sur la gestion de ces dossiers et, ce qui est important pour le Vert'Libéraux, sur les échéances pour la mise en conformité de ces parkings et surtout la pose de couverts photovoltaïques ?

Brigitte Leitenberg

25.015 – Motion du groupe PVL, intitulée " Une navette électrique pour rapprocher les parkings d'échanges du Cœur de La Ville ", déposée le 17 février 2025

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la mise en place d'une navette électrique (autonome) avec un départ et une arrivée au Parking de la Ronde, pour bénéficier des bornes de recharge électrique et redynamiser cette infrastructure de parking collectif.

La Navette pourrait relier les parkings d'échanges au centre-ville avec ses commerces et les services essentiels médicaux et administratifs, en passant par les axes stratégiques de La Capitale Culturelle Suisse 2027 et du complexe sportif Piscine-Patinoire des Mélèzes.

Brigitte Leitenberg

25.022 - Motion du groupe les Vert-e-s intitulée "Mise en place de stationnements vélo sécurisés au domicile (box)", déposée le 26 mars 2025

Afin de faciliter et promouvoir l'utilisation des vélos et des vélos électriques par nos concitoyennes et concitoyens, nous souhaitons que la Ville étudie la possibilité de mettre en place des abris sécurisés sur la voie publique sous forme de box comme cela se fait déjà dans d'autres villes comme Lausanne. En effet, de nombreuses et nombreux habitant.e.s n'ont pas accès à un endroit sécurisé et adapté pour entreposer leurs vélos au sein de leur habitation, en particulier dans les immeubles anciens. Cet état de fait constitue un frein à l'utilisation de vélos et vélos électriques, que ce soit par contrainte importante (les monter dans son appartement par exemple) ou par peur des vols.

En mettant à disposition des places de stationnement payantes (une centaine de francs par année) au sein des box sécurisés, la Ville encouragerait la pratique du vélo comme moyen de déplacement en diminuant les contraintes (risques de vols, de déprédations, absences de lieux de stationnement adaptés) rencontrées. Un projet pilote pourrait être mis sur place avec des boxes pouvant être déplacés en fonction des besoins rencontrés et des demandes de la population. À noter que si ces box étaient sous-utilisés, des débouchés comme la revente à des privés ou à une autre commune sont possibles.

Il pourrait également être envisagé des partenariats avec des gérances et/ou des propriétaires d'immeubles intéressés afin de partager les coûts.

Grégory Rochat

25.024 - Interpellation du groupe PVL intitulée "Affichage politique gratuit F4", déposée le 31 mars 2025

Lors de la dernière campagne des cantonales 2025, il a été constaté d'apparentes disparités quant à la répartition des affiches politiques F4 en lieu et en nombre, on a pu également voire des emplacements blanc ou des affiches avaient été décollées. Le Conseil communal peut-il nous communiquer les lieux pressentis pour l'affichage politique dit gratuit, la clé de répartition selon les partis politiques et quelles mesures il pourrait prendre en cas d'arrachage de ces affiches par des tiers.

Pascal Kaufmann

25.025 – Interpellation du groupe PLR, intitulée "Pénurie de pédiatre à La Chaux-de-Fonds", déposée le 2 avril 2025

A brève échéance (deux ans environ), il semble que la plupart des pédiatres installés en cabinet privé en ville vont cesser leur activité et que les perspectives de transmettre leur pratique paraissent faibles. Les deux ou trois pédiatres qui poursuivront leur activité sont déjà suroccupés. Aujourd'hui déjà les pédiatres installés ont peine à prendre ou ne prennent plus de nouveaux patients, or en terme de pédiatrie un nouveau patient est un nouveau-né. Les parents potentiels, les gynécologues et les sages-femmes qui sont en première ligne sont très inquiets.

Le Conseil communal peut-il nous informer s'il est conscient de la situation, dresser un état des lieux précis et notamment nous informer de la situation de l'antenne de pédiatrie de RHNE. Celle-ci devient essentielle, que sait-on du nombre de collaborateurs agréés par les assurances avec droit de pratique dont elle dispose actuellement et dont elle pourra disposer à l'avenir ?

Le CC peut-il nous informer des mesures qu'il envisage de prendre pour favoriser l'installation de pédiatres en ville.et la prise en charge des petits et ainsi que les collaborations qu'il entrevoit pour remédier à la situation ?.

Claude-André Moser

25.026 – Interpellation du groupe PLR, intitulée "Projet de parc photovoltaïque au sol sur cinq hectares au nord de l'aéroport, une honte !", déposée le 2 avril 2025

Le groupe PLR a appris que la Ville a l'intention de laisser se réaliser un projet de parc photovoltaïque au sol sur environ cinq hectares qui lui appartiennent au nord de la piste de l'aéroport des Eplatures.

Peu importe l'affectation cadastrale et le statut juridique des surfaces concernées, le fait est que cette surface est très importante, qu'elle est non construite, qu'elle est une surface de production agricole, quelle est louée et exploitée par un fermier communal dont l'exploitation sera gravement amputée si ce projet se réalise.

Actuellement, les surfaces de toitures de toutes sortes et de toutes natures, industrielles, publiques, privées, recèlent un potentiel immense et encore largement inexploité.

Mais encore, les surfaces au sol non productives et sans intérêt agricole recèlent également un important potentiel inexploité : bretelles routières et ferroviaires, talus de chemin de fer, rocailles, parking etc.

Ce projet consiste en un mitage du territoire à grande échelle. C'est de la construction de terrain non construit. C'est de l'urbanisation sans habitants et sans emplois.

C'est une pression sur la terre agricole qui engendrera des importations de nourriture, mais aussi une concurrence encore plus élevée entre les exploitations pour l'accès à la terre, qui est l'outil de travail des agriculteurs.

C'est une solution de facilité qui contribue à enlever toute motivation et toute pression pour réaliser des projets sur des constructions existantes ou surfaces énumérées plus haut, ce qui devrait être une priorité absolue.

Le groupe PLR est consterné et en colère. Il peine à comprendre la motivation du Conseil communal.

Ce dernier est prié de s'expliquer.

Christophe Ummel